



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 mars 2022

n° 037-22 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable du service distribution de l'eau potable à la direction de l'eau et de l'assainissement

- date de convocation le 11 mars 2022 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Daniel Bouchet à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Farid Rezzak à Sabrina Haerincq - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Jean-Pierre Casazza - Isabelle Dunod - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Raphaële Mouric - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Cécile Trahand - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 mars 2022

délibération n° 037-22 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable du service distribution de l'eau potable à la direction de l'eau et de l'assainissement**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de responsable du service distribution de l'eau potable à la direction des eaux et de l'assainissement est à pourvoir.

Ce poste est chargé de la maintenance et de l'exploitation du réseau d'eau potable de Grand Chambéry (exploitation de 1 100 km de réseau) et de l'animation d'un service composé de 20 agents répartis au sein des équipes « travaux sur réseaux » et « recherches de fuites ».

Ce poste présente les caractéristiques suivantes.

Niveau de recrutement

Catégorie B – cadre d'emplois des techniciens.

Missions confiées à l'agent

1. Organiser l'activité du service en lien avec le responsable d'exploitation :
 - maintenir et exploiter le patrimoine du réseau d'eau potable (vannes, ventouses, organes de régulation...),
 - entretenir et suivre le parc des poteaux incendie des communes adhérentes,
 - participer à l'organisation des astreintes (procédures et moyens humains),
 - manager les encadrants du service,
 - gérer les conflits éventuels,
 - appliquer et faire appliquer les procédures,
 - animer les réunions internes du service et être l'intermédiaire entre la direction et les agents.
2. Organiser, garantir et suivre les recherches et réparations de fuites :
 - organiser les délimitations de zones (sectorisation),
 - organiser la recherche de fuites en lien avec l'outil de supervision,
 - prioriser, suivre et contrôler les réparations de fuites.
3. Mettre les moyens techniques et humains en œuvre afin de respecter les orientations définies par les orientations définies par la direction et le pôle « exploitation et infrastructures (recherches de fuites, sectorisation, mise à jour du SIG, relations techniques à l'utilisateur).
4. Participer au développement du logiciel de maintenance industrielle.
5. Travailler en transversalité avec les autres services de la direction :
 - maintenir une relation permanente avec le service SIG (évolutions et mises à jour suite aux remontées d'informations terrain),
 - participer à l'élaboration des projets d'investissement en partenariat avec le bureau d'études,
 - assurer les liens avec le magasin de la direction et le service relation technique à l'utilisateur.
6. Suivre la gestion analytique, RH et budgétaire du service :
 - respecter les enveloppes financières et les délais,
 - suivre, mettre à jour et exécuter les demandes d'interventions,
 - établir des bons de commandes.
7. Participer et animer la démarche qualité et sécurité de la direction auprès des collaborateurs.

Rémunération de l'emploi

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens selon expérience.

Vu l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de responsable du service distribution de l'eau potable à la direction des eaux et de l'assainissement est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-3 de la loi précitée du 26 janvier 1984, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- formation supérieure de niveau de niveau Bac+2 (BTS ou DUT génie civil ou équivalent), ou d'un Bac professionnel avec expérience professionnelle significative (3 à 5 ans minimum) et/ou justifier de 2 à 5 années d'expérience professionnelle dans les travaux de voiries et réseaux divers (VRD),
- maîtrise des normes et techniques de mise en œuvre du matériel et des produits utilisés,
- maîtrise de l'outil informatique (bureautique) et de progiciels (GMAO, CARL...),
- connaissances en hydraulique, réseaux de distribution d'eau potable, fontainerie,
- connaissance de la méthodologie de diagnostic et d'analyse des risques,
- connaissances comptables et budgétaires,
- aptitude au management,
- rigueur, méthode, adaptabilité, disponibilité, esprit d'équipe et d'initiative,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 037-22 C

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable du service distribution de l'eau potable à la direction de l'eau et de l'assainissement

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 1 - Créations et transformations d'emplois

Date de l'acte : 24 mars 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220324-lmc1H26918H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26918H1

Date de transmission en Préfecture : 24 mars 2022

Date de réception en Préfecture : 24 mars 2022

Publication : jeudi 24 mars 2022